



MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

**Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous**

Le Sépey, le 22 février 2010

PREAVIS N° 325/2010

Etude sur la faisabilité d'une fusion des communes d'Ormont-Dessous et d'Ormont-Dessus

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Au cours des dernières années, les autorités cantonales ont mis l'accent sur les aspects positifs des fusions de communes, tant sur le plan politique que financier. Cette incitation à fusionner s'est traduite par l'introduction de dispositions spécifiques dans la nouvelle Constitution vaudoise. Une loi sur les fusions de communes est entrée en vigueur le 1^{er} février 2005.

Suite à plusieurs réunions, les Municipalités d'Ormont-Dessous et d'Ormont-Dessus ont décidé de soumettre un préavis d'intention aux Conseils communaux, afin de connaître la sensibilité des conseiller-ère-s à l'égard d'une éventuelle fusion des communes des Ormonts.

La présente démarche n'a pas d'effets contraignants, ni pour le législatif ni pour l'exécutif. Il s'agit simplement de mesurer le soutien que la Municipalité pourrait obtenir de la part du Conseil communal si un tel projet était appelé à se concrétiser et de donner votre accord à une étude de faisabilité qui serait menée et financée en collaboration avec la commune d'Ormont-Dessus.

2. Petit historique des communes des Ormonts

Si la notion de commune politique au sens moderne du terme ne date que du début du 19^{ème} siècle, nous pouvons tout de même remonter le temps jusqu'au Moyen Age pour établir quels furent les liens qui unissaient les deux communes actuelles d'Ormont-Dessous et d'Ormont-Dessus.

Plusieurs seigneurs, vassaux de la Maison de Savoie, parmi lesquels l'abbaye de St-Maurice, ou les Saillon, seigneurs d'Aigle se sont partagés la vallée selon une succession qu'il serait trop compliqué de rappeler ici.

Relevons l'importance de la famille de Pontverre qui a fortifié l'idée d'une communauté en soumettant tous les hommes « d'Ormont » au même pouvoir judiciaire et aux mêmes obligations. Le château-fort d'Aigremont, construit vers 1330 par Aymon de Pontverre, devient alors le centre symbolique de la châtellenie d'Ormont.

A cette unité géographique (bassin de la Grande Eau et de la Raverettaz) et économique (élevage et culture), s'ajoute celle de l'Eglise, véritable trait d'union pour ces hommes qui vivaient dispersés sur les divers versants de la vallée. Jusqu'au XVe siècle, l'église St-Maurice à Cergnat, était le lieu de culte principal pour toute la vallée qui ne forme alors qu'une seule paroisse. Mais les hommes de la partie supérieure, invoquant la distance et les mauvais chemins, veulent avoir leur église qu'ils construisent vers 1456.

C'est aussi à cette époque que l'on voit apparaître dans les textes de nouveaux mots pour désigner les habitants du haut et du bas : inférieur ou supérieur, sur la Joux ou sous la Joux et en 1528 « les paysans d'Ormont dessus et dessous la Joux ». Jusqu'alors, on évoquait simplement les hommes d'Ormont.

Vers la fin du XVe siècle, la paroisse se dédouble progressivement en même temps que les communautés politiques. La conquête bernoise achève ce mouvement en établissant deux communes distinctes et en les traitant comme deux institutions officielles indépendantes. La nouvelle religion réformée en fait de même pour les deux paroisses.

Les Bernois imposent leur administration en utilisant des officiers sur place mais ratifient également les anciens droits acquis par les Ormonans. Les deux communautés sont traitées à égalité et s'unissent en 1798 pour affirmer leur attachement au Régime bernois en combattant farouchement les troupes révolutionnaires. Devenues finalement vaudoises, les deux communes bénéficient d'une préfecture particulière, la Préfecture des Ormonts, entre 1832 et 1886.

3. Historique de la démarche

Nos deux communes sont engagées dans un nombre important de collaborations intercommunales. Les rencontres régulières entre les deux Municipalités des Ormonts permettent de constater qu'elles partagent les mêmes préoccupations et qu'une collaboration directe pourrait s'avérer plus efficace et le résultat plus proche des besoins communaux.

Lors de la dernière assemblée générale du journal « Le Cotterg », à laquelle les habitant-e-s des deux communes ont été invités par le biais d'un tout-ménage, une conférence a été donnée sur le thème « Rapprochement entre les deux communes ». M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, en charge du département de l'intérieur, et les Syndics des communes des Ormonts, Mme Annie Oguey et M. Philippe Grobéty, ont répondu aux diverses questions posées par les personnes présentes.

4. Projet

Plusieurs raisons ont conduit les Municipalités à esquisser cette démarche de fusion, notamment le souci d'améliorer la gestion de nos ressources humaines, financières, administratives et techniques. Mais le moteur essentiel demeure la volonté de renforcer notre identité de commune villageoise et rurale, offrant une taille suffisante pour maintenir et développer des prestations de qualité envers la population.

Ce projet d'étude pour une fusion de communes correspond à la volonté des Municipalités d'Ormont-Dessous et d'Ormont-Dessus de conduire elles-mêmes leur destin et de s'en donner les moyens, plutôt que de se le voir imposer de l'extérieur.

Pourquoi regrouper nos deux communes ?

- Parce que la complexité croissante des problèmes que les communes doivent traiter nécessite des compétences de plus en plus étendues ainsi qu'un engagement toujours plus important.
- Pour obtenir un poids politique plus important face à la région, notamment au sein des associations intercommunales et régionales.
- Afin de mieux répondre aux exigences de notre société et aux attentes de la population concernant le développement des prestations.
- Afin d'anticiper les difficultés de recrutement de volontaires acceptant d'assumer les nombreuses tâches d'un exécutif municipal et d'un législatif communal, difficultés que rencontrent de plus en plus de communes.
- Pour améliorer, consolider et rentabiliser les différentes collaborations intercommunales que nous conduisons actuellement.
- Pour améliorer et optimiser le développement de notre territoire par la mise en place d'une stratégie cohérente, réfléchie et performante.

C'est dans cet esprit que les deux Municipalités concernées souhaitent se mettre à la tâche et vous tiendront régulièrement informés de l'avancement des travaux. Un important travail suivra si le préavis d'intention est accepté. Différents groupes de travail intercommunaux, ouverts à chaque citoyen-ne, seront constitués pour traiter des différents thèmes liés au projet de fusion.

Une fusion est un regroupement des forces et des compétences des administrations communales. L'identité de chaque membre de la nouvelle commune est préservée. Chaque village conserve son nom, ses sociétés locales, ses manifestations et ses particularités diverses.

L'objectif de cette future commune de près de 2'500 habitants est de mieux répondre aux défis actuels et futurs qui nous sont imposés.

Conscients que tout changement important suscite des craintes et des appréhensions, notamment dans le cadre de ce défi extraordinaire, la volonté des Municipalités n'est pas de les nier, mais au contraire, de se mettre à l'écoute de ses citoyen-ne-s pour les identifier et trouver, ensemble, des solutions. Il faut savoir reconnaître les inconvénients pour pouvoir évaluer et étudier le projet avec le plus de bon sens possible afin de préparer l'avenir et celui de nos enfants.

Si le projet ne devait pas aboutir, les démarches effectuées n'en seront que bénéfiques et enrichissantes pour les deux communes.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 325/2010, relatif à l'étude sur la faisabilité d'une fusion des communes d'Ormont-Dessous et d'Ormont-Dessus ;

Où le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;

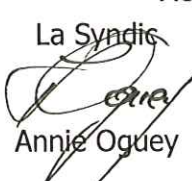
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- de prendre acte de l'intention de la Municipalité d'étudier un projet de fusion avec la commune d'Ormont-Dessus et de rédiger, à cet effet, une convention de fusion ;
- d'encourager et de soutenir la Municipalité dans cette démarche.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic  Annie Oguey		La Secrétaire  Isabelle Mermod Gross
---	--	---

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mars 2010

Déléguée municipale : Mme Annie Oguey, Syndic